



Nieul87

Mairie de Nieul

87510

Tel 05.55.75.80.23

Membres :	19
Présents :	11
Représentés :	7
Abstention :	0
Exprimés :	18
POUR :	18
CONTRE :	0

2026/68

Envoyé en préfecture le 15/10/2026

Reçu en préfecture le 15/10/2026

Publié le 15/10/2026

ID : 087-218710705-20261013-DL_2026_68-DE

EXTRAIT du Registre des DELIBERATIONS du CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mil vingt-six, le treize octobre, le CONSEIL MUNICIPAL de la Commune de NIEUL, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie sous la Présidence de M. Laurent Bila, Maire. Date de la convocation : 8 octobre deux mil vingt-six.

Présents : MM. Bila Laurent, Ruaud Jean-Luc, Mme Chaumont Marie-Claude, M. Auzemery Laurent, Mme Giannoni Virginie, M. Pagnou Pascal, Mmes Lecointre Marie-France, Malric Claire, Bruyère Nathalie, MM. Crespy Benjamin, Détienne Aurélien

Absents excusés : M. Quette Pierre, M. Moulaine Charles donne procuration à Mme Bruyère Nathalie, Mme Gaspard Céline donne procuration à M. Ruaud Jean-Luc, Mme Reaully Paola donne procuration à M. Bila Laurent, Mme Boulesteix Myriam donne procuration à Mme Chaumont Marie-Claude, Mme Piralla Sandra donne procuration à Mme Malric Claire, M. Mazin Clément donne procuration à M. Auzemery Laurent, M. Tronche Imanol donne procuration à Mme Giannoni Virginie

Secrétaire de séance : M. Auzemery Laurent

Objet : Réfection de la toiture du préau de l'école élémentaire et demandes de subventions d'investissement

Par délibération du Conseil municipal 2024/58 du 10 décembre 2024, l'adjoint en charge des travaux avait expliqué qu'une réfection de la toiture du préau du haut de la cour à l'école élémentaire « Irène Joliot-Curie » s'avérerait nécessaire.

La toiture n'était plus totalement étanche, imperméable et l'eau s'infiltrait.

Les travaux envisagés consistaient en :

- la dépose et l'évacuation des ardoises existantes,
- la pose d'ardoises, de crochets et de chevrons, si nécessaire,
- la réfection de la zinguerie et des gouttières.

Le montant des travaux envisagés s'élevait en 2024 à 26 202,75 € HT.

En 2026, le coût estimatif des travaux a été réactualisé au montant de 26 902,75 € HT.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, valide le financement de ce projet de réfection de la toiture du préau de l'école élémentaire pour un montant estimatif de 26 902,75 € HT et autorise Monsieur le Maire, ou son représentant, à solliciter les demandes de subventions les plus élevées possibles auprès des organismes financeurs : Etat, Département, ...

Fait et délibéré en Mairie, les jours, mois et an que dessus,
Au registre sont les signatures,
Pour copie conforme, à Nieul le 15 octobre 2026

Le secrétaire de séance,
Laurent Auzemery.



Monsieur le Maire,
Laurent Bila.